RIMBACH

Près-Guebwiller

JUILLET 2024- PHOTO DU GEISKOPFT

BULLETIN 1ER SEMESTRE 2024

SOMMAIRE

Page 02	Le mot du Maire
Page 03	Le conseil municipal
Page 06	L'Etat civil
Page 07	Les évènements
Page 10	Les travaux
Page 11	L'environnement
Page 13	Le Chalet
Page 15	Les restaurants
Page 16	La parole aux habitants
Page 17	La parole aux jeunes
Page 18	Le SIVU des pompiers
Page 19	Informations pratiques

MERCI

à toutes les personnes qui ont contribué à la publication de ce bulletin communal (articles, photos) ; à l'ensemble des élus pour leur engagement, leur soutien ; aux associations locales qui animent notre village ; aux bénévoles qui encadrent et animent les manifestations du village.

Rédaction et mise en page : Lucile DURAND

“

Chers Rimbachois, chères Rimbachoises,

Les grandes vacances et le temps du repos se profilent enfin, malgré une météo capricieuse et en demi-teinte… Restez prudents en cas de vague de chaleur. La mairie tient à la disposition des personnes aînées ou fragiles un registre sur lequel vous pouvez demander à être inscrit de manière à vous prévenir dès que le département est placé en vigilance orange par rapport aux canicules. Vous souhaitez partir en vacances l'esprit tranquille ? Pensez à signaler votre absence auprès de la gendarmerie locale pour qu'elle organise des rondes à votre domicile.

Que s'est-il passé au cours de ce semestre?
- La salle des fêtes communale continue à faire peau neuve, du nouveau mobilier arrivera à l'automne fourni par la société alsacienne OMC Morgan (Mundolsheim). Une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) nous sera octroyée.
- Le projet d'aménagement d'un parking (sur le terrain de l'ancienne grange à coté de la mairie, côté entrée du village) est toujours à l'étude, des relevés topographiques supplémentaires ont été faits dans le Rimbach. On espère un chiffrage d'ici la fin d'année.
- Une belle dynamique anime le village, il y a toujours une occasion pour se retrouver entre villageois : Carnaval, Elsàssputz, marché de Pâques, journée citoyenne, concert rock, pique-nique villageois, soirées de l'A.M.E.R, etc.
D'ailleurs, l'association locale l'A.M.E.R fête déjà ses 1 an. Elle est toujours pleine de projets et vous donne rendez-vous le samedi 7 septembre. L'association 4 pour 1 sera également au rendez-vous cet été pour proposer aux jeunes du Vallon un large programme d'activités sportives et créatives.

Les commandes de bois de chauffage sont en cours de préparation pendant l'été. Le secrétariat de mairie vous tiendra informé dès que vous pourrez les récupérer (réception au mois d'octobre).
La forêt communale est d'ailleurs un sujet qui anime vivement les débats du conseil municipal. Au vu de l'état de la forêt (crise du scolyte, bois secs) et du coût de sa gestion, il faudra revoir à la baisse la voilure. Une réunion spécifique sur le programme forestier 2025 sera faite en fin d'année avec les conseillers.

Au lendemain des élections législatives anticipées, j'adresse mes félicitations au Député sortant Hubert OTT qui est renouvelé dans ses fonctions. Je félicite les Rimbachois qui se sont fortement mobilisés, notre taux de participation n'avait jamais été aussi élevé. Attention, je me permets de rappeler aux nouveaux arrivants que l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique, c'est à vous citoyen de faire la démarche d'inscription auprès de votre commune de résidence, soit en ligne, soit en présentiel. Sans démarche de votre part, vous pouvez vous retrouver dans une situation délicate (non-inscrit dans votre nouvelle commune et radié dans la commune précédente…)

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitent de passer un bel été. Bonnes vacances à toutes et à tous.

ALAIN FURSTENBERGER

”

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2024

Validation du compte administratif 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune se solde pour les deux sections aux montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	231 976,62 €
Recettes	334 072,96 €
Résultat de clôture	102 096,34 €

Section d'investissement

Dépenses	27 143,66 €
Recettes	105 807,63 €
Résultat de clôture	78 663,97 €

Orientations budgétaires 2024

Le Maire soumet les orientations budgétaires suivantes :

-Changement du poteau d'éclairage public à l'entrée du village
-Etude sur l'aménagement d'une sortie du parking mairie
-Changement du mobilier de la salle des fêtes
-Travaux sur le réseau d'eau pluviale entrée chemin du Dieffenbach (devant Maison ERNY)
-Réfection de la façade du dépôt communal
-Travaux d'aménagement de la voirie chemin du Hofstatt
-Mise en accessibilité des bâtiments publics

SÉANCE DU 26 MARS 2024

Budget primitif exercice 2024

Le budget primitif 2024 équilibré en dépenses et recettes, s'établit ainsi:

-Section de fonctionnement	318 636,34 €
-Section dInvestissement	157 427,81 €

Pour la section de fonctionnement, le gros des dépenses est lié aux travaux forestiers (45 000 €), la participation de la commune au SIVOS scolaire (30 000 €) et le personnel (81 430 €). La partie recettes comprend quant à elle l' excédent de fonctionnement reporté (62 096,34 €), les produits des services et domaines (93 600€) les impôts et taxes (57 000 €) et les dotations de l'Etat (93 600 €).

En ce qui concerne la partie investissement, sont inscrits, le remboursement d'emprunt (12 241,54 €), des projets de travaux sur la voirie, les bâtiments publics et du matériel (135 186,27 €). La partie recettes comprend quant à elle l' excédent d' investissement reporté (78 663,97 €), les excédents capitalisés (40 000 €), les subventions auprès d'organismes divers (4200 €) et le FCTVA (6637€).

Après délibérations, le conseil municipal valide par 1 voix CONTRE et 10 voix POUR le budget primitif 2024.

Adhésion aux bridages vertes

La brigade Verte est composée de gardes-champêtres en activité ou en formation dont le siège est basé à Soultz. Les personnels des brigades vertes sont assermentés. Elles travaillent en collaboration avec le Maire et effectuent des rondes périodiques sur les territoires qui les concernent.

Les Brigades Vertes ont différentes compétences/missions, à savoir notamment :
- Pollution, feux, bruits, nuisances diverses : dépôts sauvages, production continue et prolongée de fumée propre à nuire à la tranquillité de voisinage, aboiements intempestifs de chiens, émission de bruits gênants par véhicule à moteur, trouble à l'ordre public ;
- Gestion des animaux : capture et transport à la SPA de chiens errants non identifiés, transport ou enfouissement d' animaux sauvages blessés ou tués, intervention pour non-déclaration en mairie d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie ;
- Police de la chasse et de la pêche : surveillance des plans d'eau et rivières ;
- Application des règlements de police et de la circulation : circulation interdite, circulation d'un véhicule en dehors de la chaussée ou de la voie qui lui est affectée, stationnement interdit ;
- Surveillance générale du domaine forestier et des zones rurales ;
- Construction sans permis et infraction au RNU ;

Les Brigades Vertes peuvent être sollicitées sur requête du Maire de la commune ou d'un habitant. Elles ont vocation à effectuer également un travail pédagogique de sensibilisation auprès des administrés. De fait, la Brigade Verte épaule les élus pour faire respecter les arrêtés municipaux. C'est une présence qui doit responsabiliser les habitants et les visiteurs de la commune.

Après délibérations, le conseil décide par 10 voix POUR et 1 CONTRE :
- d'adhérer pour l'année 2024 à compter du 01/04/2024 au Syndicat Mixte des Brigades Vertes en vue de permettre la surveillance et la protection du ban communal, et d'approuver ses statuts.

Vous avez une question ? Vous souhaitez un renseignement ou signaler un problème? L'équipe des Brigades Vertes est à votre écoute 7 jours sur 7 dès 8 heures (jusqu'à 21h l'hiver, 22h l'automne et au printemps et 23h en été) pour vous répondre au 03 89 74 84 04.

92, rue du Maréchal De Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ
contact@brigade-verte.fr
www.brigade-verte.fr

Si vous trouvez un animal sauvage blessé/accidenté, n'hésitez pas à solliciter les Brigades Vertes qui se chargeront de sa prise en charge et de son évacuation.

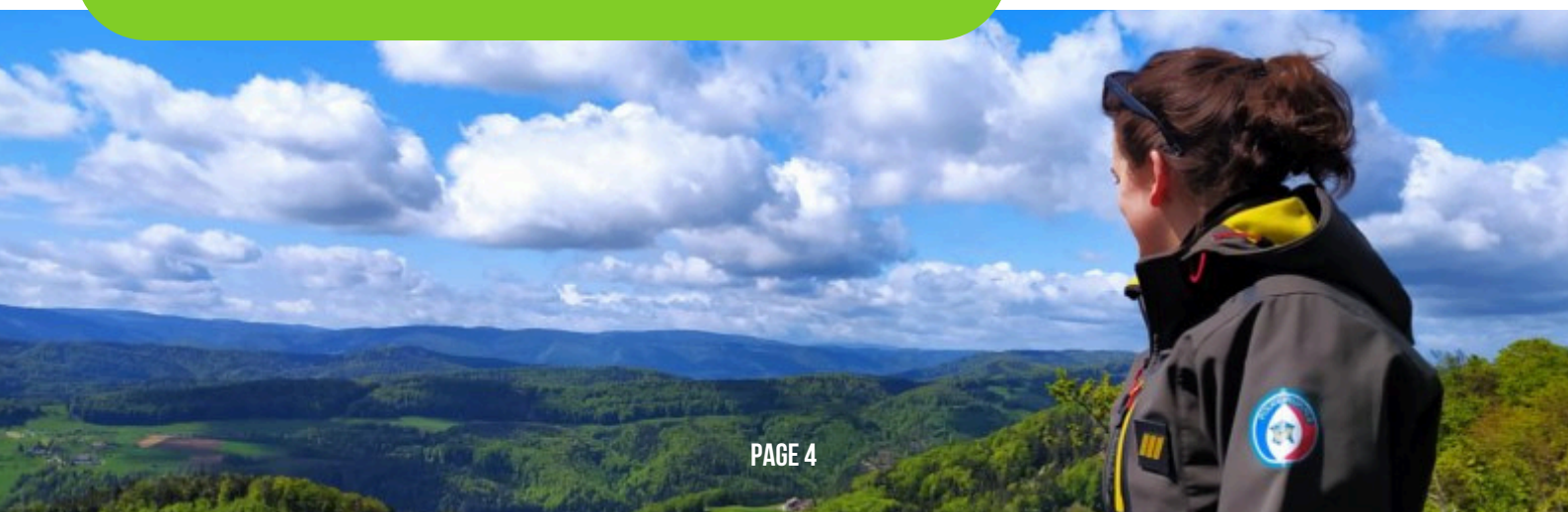

Taux des trois taxes exercice 2024

Le Maire rappelle les taux en vigueur pour l'année 2023 :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,98 %
- taxe dhabitation : 6,90 %

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Au vu du contexte (inflation, augmentation des prix de l'énergie, etc.), Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% des trois taxes, ce qui permettrait à la commune de rentrer un produit supplémentaire de 500 €.

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE :

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,53 %
- taxe dhabitation : 6,97 %

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune www.rimbach.fr. N'hésitez pas à contacter le secrétariat (03 89 76 89 72, mairie@rimbach.fr).

L'ETAT CIVIL

NAISSANCE

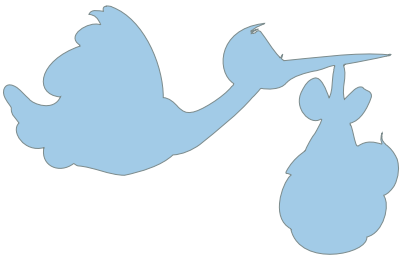

MANOI Noah, Manatea né le 06/03/2024

PACS

M. MANOI Taimiti et Mme DA SILVA Eva-Marie le 01/03/2024

ANNIVERSAIRES

M. FLORENTZ Arthur Albert, né le 5 janvier 1942
Mme TYRLIK Violette Denise, née ROHFRITSCH le 9 février 1936
M. MOESSNER Gilbert Ewald, né le 21 février 1944
M. BITTERLY Fernand Gérard, né le 13 mai 1939
Mme GERUM Paulette, née RISACHER le 6 juillet 1937
M.GERUM Raymond Fernand, né le 10 juillet 1945
M.MOESSNER Pierre, né le 28 aout 1945
Mme BUSSINGER Marlène, née le 12 aout 1950

DOYENNE ET DOYEN DU VILLAGE

Mme TYRLIK Violette Denise (88 ans)
M. BITTERLY Fernand (85 ans)

LES EVENEMENTS

CARNAVAL

La commune de Rimbach-Près-Guebwiller, en partenariat avec la Maison d'enfants Le Chalet, a participé à la cavalcade de Soultz qui a eu lieu le dimanche 10 mars 2024 et à celle de Jungholtz le 17 mars 2024 . Le cirque de Rimbach, ses animaux et ses clowns ont déambulé joyeusement dans les rues de Soultz et de Jungholtz.

OPÉRATION ELSÀSSPUTZ 2024

Afin de relever ensemble le défi d'une Alsace sans déchets, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) organise chaque année un grand nettoyage de printemps à l' alsacienne dénommé Elsàssputz (anciennement "Haut-Rhin propre", "Alsace propre").

La CEA a mis à disposition de la commune du matériel et des supports de communication (gants à usage unique, sacs poubelles de 100 litres, affiches et un guide pratique d'organisation des ramassages locaux).

Des habitants motivés se sont retrouvés le samedi 23 mars pour participer à ce dispositif citoyen et écologique. Par petits groupes, ils ont arpenté le village et ses abords pour le débarrasser de ses déchets. Merci à tous les participants!

MARCHÉ DE PÂQUES

Le conseil de fabrique de l'église de L'Epiphanie a organisé un marché de Pâques le 23 mars 2024.
Les rimbachois étaient au rendez-vous pour acheter des décorations de Pâques, couronnes et nids confectionnés par les enfants et adultes volontaires du village.

JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne du village s'est déroulée le samedi 1er juin de 8h30 à 12h00. Une trentaine de personnes (des rimbachois, des enfants et des éducateurs du chalet) ont répondu à l'appel.
Au programme de la matinée : nettoyage de l'église, de l'aire de jeux et des fontaines, etc. La matinée s'est terminée par un barbecue convivial sur le parvis de la salle des fêtes. Nous remercions chaleureusement tous les participants ainsi que la ferme auberge du Dieffenbach qui chaque année offre les denrées pour le barbecue.

PREMIER PIQUE-NIQUE VILLAGEOIS

Pour fêter l'arrivée de l'été (bien que le soleil se montre un peu timide cette année!) et partager un moment convivial entre Rimbachois, Mme Elisabeth Hiltenbrand, conseillère municipale, a eu l'idée d'organiser le premier pique-nique des villageois sur le parvis de la salle des fêtes.

Le concept? à l'Image de la fête des voisins, chacun ramène à manger, à boire et tout le monde partage dans la joie et la bonne humeur. Malgré une météo capricieuse, les participants ont apprécié la soirée!

NOUVEAUX TRAVAUX AU CLOCHER DE L'ÉGLISE

La société VOEGELE à Strasbourg en charge de l'entretien annuel du clocher a effectué les travaux de réparation de la cloche n°2 pour un montant total de 3254,40 € TTC. Le conseil de fabrique nous a fait l'honneur de prendre en charge 100% de ces travaux. Je le remercie chaleureusement.

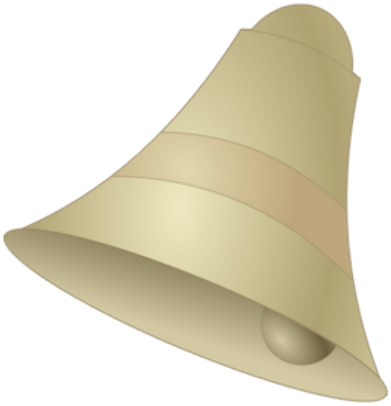

TRAVAUX FORESTIERS MÉCANISÉS LE LONG DE LA ROUTE DE LA GLASHUTTE

L'entreprise allemande LIEHR a effectué des travaux d'abattage, de débardage et de câblage mécanisés dans la parcelle forestière n°26 et a sorti environ 620 m3 de bois.

ENVIRONNEMENT

DES RUCHES D'ÉLEVAGE

M. BURGER Raphaël, ancien habitant de Rimbach, nous a demandé l' autorisation de poser en forêt communale deux ruches pour l'élevage de reines.

OPÉRATION D'ALEVINAGE DANS LE RIMBACH

L'Amicale des pêcheurs a réalisé une série d'alevinages dans le Rimbach.

L' Alevinage, c' est quoi ? Ce terme signifie repeuplement en alevins, des eaux douces, par l'homme, en vue de la pêche ou de la pisciculture : gestion de la reproduction, fécondation, production d'alevins, le tout bien sûr dans un cadre cohérent avec l'environnement. 65kg d' alevins ont été déversés (20 kg sur Soultz, 40 kg sur Rimbach et 5 kg à la source - secteur Gashütte).

MATINÉE POSE DE PROTECTIONS SUR LES JEUNES PLANTS DE LA PARCELLE "PLAN REBOND"

Dans le cadre du « plan rebond » proposé par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), la commune de Rimbach a effectué en partenariat avec l' ONF des plantations de plants diversifiés plus adaptés aux changements climatiques.

Afin de sensibiliser les jeunes du village à la gestion et à l'avenir de la forêt, un projet pédagogique comprenant des temps de rencontres avec les acteurs de la forêt (l' ONF, les bûcherons, le parc naturel, etc.) a été mis en place.

Le samedi 30 mars, des conseillers municipaux, des chasseurs et des jeunes de la MECS LE CHALET ont participé à une première opération "pose de protection individuelle" (sorte de pinces à linge/scotch) sur de jeunes plants afin d'éviter qu'Ils soient mangés par le gibier.

UN ORNE REMARQUABLE AU CHEMIN DU PETERNIT

Appellation : Orne, Orne d'Europe, Frêne à fleurs, Frêne à manne, ou Frêne orne.
Famille botanique : Oléacées.
Catégorie : Arbre caduc.
Origine : présent dans le bassin méditerranéen, de l'Espagne au Liban ainsi que dans le sud-ouest de l'Asie.
Croissance : assez lente. Âge inconnu !
Port : port élancé, évasé, ample à cime arrondie.
Période de floraison : en mai, après la feuillaison.
Type de feuillage : Ses feuilles apparaissent tardivement, elles sont de couleur vert foncé et virent au jaune à l'automne.
Fruit : en samares étroites de 2 cm de longueur d'un brun rougeâtre.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 28/12/2023 CONCERNANT L'USAGE DU FEU EN FORÊT

Du 15 mars au 30 septembre, il est interdit dans les bois, forêts et à moins de 200m de ceux-ci :
-D'allumer un feu ou de jeter tout objet en feu
-De fumer même sur les voies publiques
-De faire usage de ballons lumineux, lanternes volantes
-D'allumer des feux dits « festifs » ou feux de camps (sauf dérogation du Maire et avis du SDIS)
-De faire usage des barbecues, places à feux aménagés devant les abris/chalets de randonnée. Les places à feux dans notre forêt seront enlevées par le service technique de la commune.

Du 1er octobre au 14 mars, il est autorisé :
-De faire usage des réchauds portatifs à gaz uniquement à l'intérieur des abris de randonnée
-Brûlage des résidus de taille et de coupes de bois, écobuage de 8h à 16h

ATTENTION CHANGEMENT - à partir de la saison prochaine, la commune de Rimbach-Près-Guebwiller autorisera par arrêté municipal les feux maitrisés de déchets verts chez les particuliers (bois sec, résidus de branchage) du 1er octobre au 14 mars de 8h à 16h.
Merci de continuer à avertir la mairie en amont.

LA KERMESSE DU 18 MAI 2024

C'est la fête au Chalet !

Comme chaque année, la MECS a organisé sa traditionnelle kermesse, une véritable occasion de se retrouver en famille dans une ambiance conviviale. Au programme de cette journée festive sur le thème du cirque : jeux de kermesse, tombolas, stand de maquillage, tartes flambées, gaufres et crêpes.

Rendez-vous est déjà fixé pour l'année prochaine !

CONCERT ROCK

La MECS Le Chalet a organisé sa première fête de l'été le mardi 25 juin à partir de 20h.
Au programme concert du groupe local Virgiane
et petite restauration italienne assurée par PizzAmore
pour le plus grand bonheur des jeunes de Chalet, de leurs familles et des villageois.

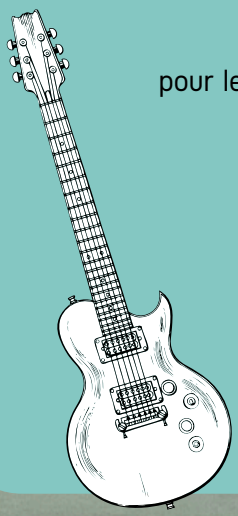

L'AO - AIGLE D'OR

L'hôtel-restaurant L'AO – L'Aigle d'Or tenu par la famille Marck depuis 1927, se transmet de génération en génération. Depuis 2018, à la suite de ses parents, Muriel supervise la salle, tandis que son mari Thibaut opère en cuisine. Cette osmose familiale, si chère au couple, génère une belle synergie qui accorde aux clients de bons moments d'évasion et de ressourcement.
Sur la nouvelle terrasse, profitez d'un moment de convivialité avec vue sur le parc, que ce soit pour pour une courte pause, une occasion en famille, ou en amoureux...
Fermeture estivale jusqu'au 17 juillet 2024 inclus.

PIZZAMORE

Le 3 août prochain cela va faire 4 ans que la pizzeria est ouverte à Rimbach. Le chef vous propose pizzas, pâtes, plats italiens, salades, et desserts, le tout fait maison.
Vous pouvez consulter toutes les information sur leur page Facebook.
La terrasse vous attend pour les beaux jours.
Fermeture estivale du 16 juillet au 31 juillet 2024.

L'Association des Manifestations et Evénements de Rimbach, alias l'AMER a été créée il y a maintenant plus d'un an.

Le but de notre association Rimbachoise est de partager de merveilleux moments autour d'un verre ou d'un repas. Ces rendez-vous conviviaux se font tous les premiers samedis du mois, de février à octobre, organisés sous forme de soirées à thème.

L'équipe dynamique de l'AMER a animé pendant plus d'un an le village calme, reposant de Rimbach-près-Guebwiller et ses alentours, et continuera à faire vivre la vallée Rimbachoise avec ces soirées qui permettent de nous réunir, d'apprendre ou réapprendre à nous connaître et à faire régner un climat de convivialité et de fête.

L'équipe de l'AMER tient à remercier tous les rimbachois, sans vous nous ne serions pas là où nous sommes aujourd'hui, et c'est grâce à vous que ces soirées et ces moments de bonheur et de joie peuvent exister !

MERCI !

Contact :
Mail : association.a.m.e.r68@gmail.com
Téléphone : 06 45 89 28 70
Instagram : association.amer
Facebook : Association AMER

LA PAROLE AUX JEUNES

Le service technique de la commune a accueilli Nivéo, 15 ans, pendant une semaine en juin pour un stage de découverte du métier d'agent communal polyvalent. Au programme de ce stage encadré par Thierry FLORENTZ, adjoint au Maire : découverte de la forêt communale, du long travail de curage des rigoles, désherbage des espaces verts et nettoyage des panneaux électoraux, etc.
Nivéo nous a dit qu'il était content de son stage, pour notre plus grande satisfaction!

Le secrétariat de la mairie accueillera du 10/07 au 30/08, Sarah, 15 ans, en job d'été. Ses principales missions : numérisation, classement, archivage. Elle assurera l'arrosage des plantes et aidera également en renfort ponctuel le service technique.

La recette du moment

Par Rachel

1 pâte feuilletée
1 brie
2 tomates
moutarde, herbes de Provence, sel et poivre

-Etaler la pâte feuilletée dans un plat
-napper de moutarde
-garnir avec des tranches de fromage brie
-recouvrir de tranches de tomates
Saler, poivrer et saupoudrer d'herbes de Provence.
Enfourner à 180° jusqu'à cuisson de la pâte.
Se mange aussi bien chaud que froid (peut-être même meilleur froid)

ON RECRUTE !

Si vous êtes motivés pour rejoindre les sapeurs-pompiers du Vallon du Rimbach, contactez le chef de corps, le Caporal-chef Vincent REGENT (spvvallondurimbach@gmail.com) ou la mairie.

Un sapeur-pompier volontaire s' engage pour une période minimale de cinq ans.

La formation initiale du sapeur-pompier volontaire comprend une période probatoire et est dispensée sur une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans.

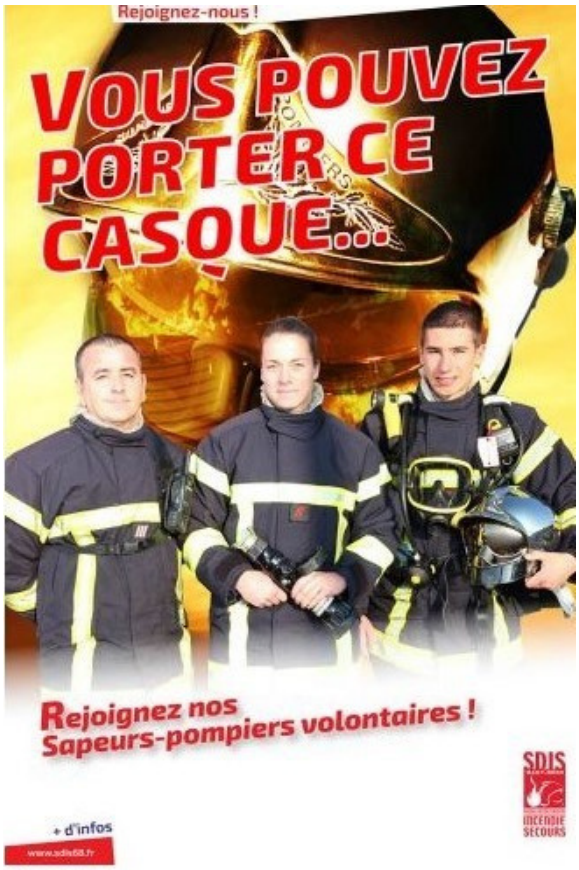

CONDITIONS D' ENGAGEMENT

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées aux missions confiées

LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS A L' HONNEUR!

Le SIVU du Vallon du Rimbach compte trois jeunes sapeurs-pompiers issus de chaque village (Cyril de Jungholtz,Tiago de Rimbach-Zell et Sikavi de Rimbach-Près-Guebwiller). Le Président du SIVU, Alain FURSTENBERGER et le sergent Stéphan BERBETH, référent pour les JSP du SIVU, tenaient à les féliciter chaleureusement pour leur engagement au sein des jeunes sapeurs-pompiers et leur remettre leurs diplômes autour d' un repas convivial à la pizzeria Il Veneziano de Soultz.

VOUS AVEZ UN PROJET DE TRAVAUX SUR VOTRE MAISON ?

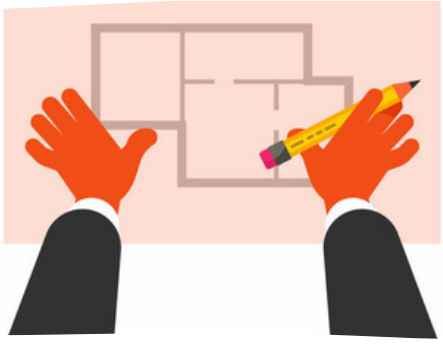

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction (pose d'une pompe à chaleur, pose de panneaux photovoltaïques, création ou agrandissement de nouvelles ouvertures type fenêtre, baie vitrée etc.), d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en mairie.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. Pour tout renseignement, merci de contacter le secrétariat de la mairie au 03 89 76 89 72.

HABITAT ET ÉNERGIE

Hausse des prix de l'énergie : contactez l'Espace France Rénov pour vous aider à y voir plus clair, connaitre toutes les aides financières et faire les bons choix !

Vous souhaitez diminuer vos factures d'énergie ? Bien vivre dans votre logement ou le rénover pour qu'il soit confortable, en hiver comme en été ? Améliorer la valeur de votre logement et contribuer à l'attractivité de votre cadre de vie ? Faire un geste pour la planète en réduisant vos émissions de gaz à effet de serre et en installant des dispositifs d'énergie renouvelable ? Que vous soyez propriétaire du logement que vous occupez ou propriétaire d'un logement que vous mettez en location ou d'un logement non occupé en copropriété.

C'est le moment pour engager des travaux ! Plusieurs aides financières existent (Ma PrimRénov, certificats d'économie d'énergie, éco-prêt à taux zéro, aides de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace…).

Pour en savoir plus, contactez l'Espace Conseil France Renov ! France Rénov est le nouveau service public, entièrement gratuit et indépendant, pour l'Information, le conseil et l'accompagnement sur la rénovation de l'habitat. L'Espace Conseil France Rénov est géré par le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon. Le Conseiller France Rénov répond à toutes vos questions :

-Techniques (quels travaux réaliser ? comment bien comprendre un devis ? quels sont les points de vigilance ?)
- Financières (quelles aides obtenir ? quel retour sur investissement ?)
-Juridiques, fiscales (comment faire dans ma copropriété ? dois je prendre un architecte?)

Et vous oriente vers un accompagnement complet et adapté, selon votre situation, votre projet et votre niveau de revenu.

Contact : Nicolas PAULIN, 03 89 62 71 06 - renovation@rvgb.fr
Permanence téléphonique : les lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et les mardi et jeudi de 13h30 à 17h00. Accueil sur rdv à Guebwiller.
Plus d'informations sur france-renov.gouv.fr.

avec France Rénov' Le service public pour mieux rénover mon habitat

PETR PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON TERRITOIRE DE PROJETS

Avec le soutien de climaxion anticiper • économiser • valoriser, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ADEME, Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE L'Europe s'invente chez nous

TRANSPORT COMCOM BUS

Comment ça marche ? - S'inscrire auprès du service transport de la Communauté de Communes de la région de Guebwiller par le biais du formulaire d'inscription (disponible au siège ou sur son site internet), à retourner complété par email ou par courrier. - réserver son transport par téléphone au 03 89 62 56 10 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h. - se présenter au point de rendez-vous au plus tard 5 minutes avant l'heure convenue. Le com-com bus vient vous chercher	**Pour qui ?** - personnes à partir de 70 ans - personnes à mobilité réduite, permanente ou temporaire - personnes sans permis de conduire se rendant à leur travail - demandeurs d'emploi se rendant à un entretien d'embauche - enfants de 10 à 18 ans pratiquant une activité extra-scolaire le mercredi après-midi
Le Com-com bus fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h (sauf les jours fériés).	**Combien ça coûte ?** - Ticket unitaire : 4 € (le trajet) - Carnet de 10 tickets : 35 € - Gratuit pour les personnes accompagnant des personnes en situation de handicap

NUMÉROS UTILES

SAMU 15
POLICE 17
POMPIERS 18
URGENCE PORTABLE 112
GENDARMERIE SOULTZ : 03 89 76 92 01
BRIGADE VERTE : 03 89 74 84 04
SOUS-PREFECTURE : 03 89 29 20 00
HOPITAL CIVIL DE GUEBWILLER : 03 89 74 78 00
URGENCE ENEDIS : 09 72 67 50 68

Siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :
1, rue des Malgré-Nous BP 80114 68500 GUEBWILLER
Tel : 03 89 62 12 34, infos@cc-guebwiller.fr

Service Environnement :
13, rue de l' Electricité 68500 GUEBWILLER
Tel : 03 89 28 59 90, environnement@cc-guebwiller.fr,
Lundi au jeudi : 8h30–12h / 14h–17h30 et vendredi : 8h30–12h

Gestion de l'eau, service urgence : 03 68 33 22 57, joignable 7j/7- 24h/24h

Circulant sur les crêtes vosgiennes depuis 2001, la Navette des Crêtes reprend du service pour un été sobre en carbone. Ecologique, économique et avantageuse, la Navette des Crêtes sillonnera le massif vosgien des plaines aux sommets tous les jours du 1er juillet au 31 août 2024 et jouera les prolongations tous les week-ends de juin à septembre. Découvrir la Grande Crête des Vosges et ses vallées, sans participer à l'encombrement causé par les véhicules individuels, tel est le pari de la formule renouvelée mise en place l'an passé.

Les objectifs :

- Faciliter l'accès aux sommets, à ses paysages, aux activités de loisirs, aux auberges et fermes-auberges
- Adapter l'offre de transport à la demande touristique
- Améliorer le service pour la clientèle locale
- Proposer une alternative à la circulation en véhicule individuel ainsi qu'un accès à la Route des Crêtes au départ des gares notamment : il est possible de préparer son voyage "0 voiture" sur l'application Fluo ou sur le site www.fluo.eu

→ La tarification 2024 est identique à 2023 et très avantageuse :
Ticket unitaire* : 4 €
Ticket unitaire tarif réduit* : 2 € sur présentation de la carte Fluo
Pass journée groupe/famille (de 2 à 5 personnes) : 10 €
Gratuit pour les moins de 4 ans
*Ticket valable 4h après achat, sur toutes les lignes, correspondances comprises.

Les abonnés mensuels TER Fluo 68 accèdent à l'ensemble du réseau des autocars Fluo et à la Navette des Crêtes pour 1€ de plus Par ailleurs, les voyageurs venant en train peuvent monter dans la navette sans surcoût sur présentation d'un billet TER daté du jour !

Billetterie en ligne www.navettedescretes.com (mais cela reste possible à bord des autocars).

Le dispositif 2024 est composé de 8 lignes régulières reliant les vallées à la crête, ainsi que de la Navette Sommitale, littéralement la « Navette des Crêtes ».

> Ligne 68R013 : Colmar Gare – Kaysersberg – Lac Blanc
> Ligne 68R043 : Thann – Cernay Gare - Grand Ballon
> Ligne 68R033 : Thann Gare – Vallée de la Thur – Markstein
> Ligne 68R044 : Mulhouse Gare - Guebwiller – Markstein
> Ligne 3 : Remiremont Gare – La Bresse – Col de la Schlucht
> Ligne 29 : Epinal Gare – Gérardmer
> Ligne 17 : Saint-Dié-des-Vosges Gare – Gérardmer
> Ligne 1C : Gérardmer – Col de la Schlucht - Munster Gare (accès à la Crête depuis Gérardmer et Munster)

Ø Navette Sommitale : Lac Blanc 1200 – Grand Ballon, le long de la route des Crêtes

La ligne ferroviaire TER Colmar-Metzeral permet également de rejoindre la gare la plus proche de la Crête d'où les bons marcheurs peuvent par exemple rejoindre le Hohneck.

Nouveautés 2024 :

-La Navette Sommitale prend les couleurs du Massif des Vosges et devient une véritable ambassadrice, facilement identifiable, circulant du Nord au Sud de la Route des Crêtes.
-Une navette repasse par La Bresse via la ligne 3 Remiremont > Col de la Schlucht.

www.navettedescretes.com

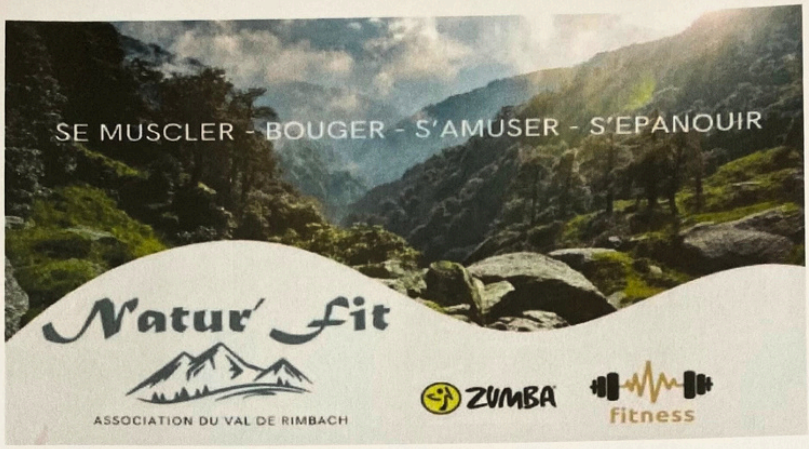

La saison 2023-2024 s'achève sur une belle année sportive, de nouvelles rencontres et des nouveautés avec un week-end dans le Jura proposé à tous les membres de l'association qui s'est déroulé au mois d'avril 2024 et la mise en place d'une page internet entièrement dédiée aux paiements pour les membres. Possibilité de régler en ligne les cotisations, les inscriptions aux différents évènements sportifs et sorties.

Vous pouvez nous suivre sur Facebook et Instagram et retrouver toutes les informations nécessaires, les dates des sorties marches, les photos etc.

Nous vous proposons de nous retrouver à la rentrée pour une nouvelle saison, les cours démarreront le mercredi 11 septembre 2024, suivi le samedi 14 septembre de la 1ère marche de l'année, les suivantes seront chaque 1er samedi du mois.

Venez nous rejoindre dans la salle polyvalente de Rimbach le mardi et mercredi soir pour des cours de remise en forme, dans la convivialité et l'échange.

Nous sommes ravies de faire vivre à notre façon le village et surtout de faire découvrir le Vallon de Rimbach, ainsi que notre belle région à travers nos marches mensuelles.

Dans l'attente de vous compter parmi nous, nous vous souhaitons de très belles vacances et un bel été.

A la reprise au 11 septembre 2024.

COURS DE ZUMBA ADULTES
(avec Nathalie)
Mardi: 20h00 - 21h00
A partir de 14 ans

COURS DE FITNESS ADULTES
(avec Carine)
Mercredi: 19h45 – 21h00

COURS DE DANSE KIDS
(avec Nathalie)
Mardi : 17h45 -18h30
De 6 à 13 ans inclus

SORTIES MARCHES DANS LE VALLON ET DÉCOUVERTE DE LA RÉGION
(avec Sandra)
Le 1er samedi de chaque mois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

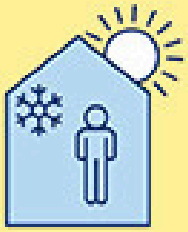

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

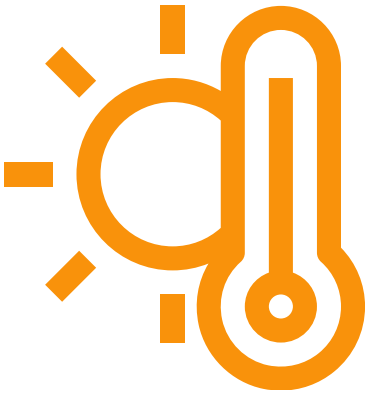

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels

Les conséquences dramatiques de la canicule de l'été 2003 ont conduit les pouvoirs publics à adopter la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'article 1er de la loi institue dans chaque département, un plan d'Alerte et d'Urgence, destiné à améliorer la prévention de situations exceptionnelles (canicule, grands froids, tempêtes…). Cette loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande.

Dans cet objectif, un registre nominatif et confidentiel est ouvert en mairie de notre commune, afin d'établir une liste de personnes concernées pour permettre une surveillance et une intervention rapide des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'Alerte et dUrgence. La mise à jour du registre se fait par l'enregistrement des nouvelles demandes d'inscription ou de retrait de la liste.

La demande d'inscription, à retourner en mairie, est facultative et résulte d'une démarche volontaire de la part de l'intéressé. Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire à remplir par la personne elle-même ou un proche (mandaté par l'intéressé). Une fois renseignée, la demande devra être retournée en mairie. En ce qui concerne les renseignements, les personnes certifient elles-mêmes de leur état ; aucune pièce justificative n'est demandée.

Le Maire accuse réception de la demande dans un délai de 8 jours. L'accusé de réception, qui est adressé à la personne inscrite ou à son représentant légal, vaut confirmation de l'inscription sur la liste. La radiation peut être opérée à tout moment sur simple demande. Le Maire est tenu de garantir la confidentialité des données recueillies. La responsabilité de la mise en œuvre du plan d'Alerte et d'Urgence incombe au Préfet.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez dUn droit dˆaccès, de suppression des données personnelles vous concernant.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
SUR LE REGISTRE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Nom/Prénom : .....

Je demande à figurer sur le registre municipal afin d'être contacté en cas de déclenchement par la Préfecture du plan d'Alerte et dUrgence.

A....., le.....

Signature(s) :

Coordonnées de la personne intervenant régulièrement à domicile (nom, adresse, téléphone) et à quel titre :

- Aide à domicile : .....
- Aide soignante : .....
- Infirmière : .....
- Médecin : .....
- Assistante sociale : .....
- Autre (précisez) : .....

Nom, adresse, téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

Membre de la famille.....

Voisin .....

Ami .....

Autre .....

Nom et qualité de la tierce personne qui a effectué la demande (représentant légal, parent, voisin, médecin traitant, service) :

.....

.....

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la mairie (03 89 76 89 72).

Bonnes vacances

Fermeture de la mairie du mardi 13 août au 2 septembre 2024 inclus.